



Restitution clés fin du bail

Par **Ancobava**, le **04/03/2021** à **10:48**

Bonjour,

Lors de l'état des lieux de mon appartement je n'avais qu'un jeu de clés en ma possession. Je souhaitais rendre le premier jeu à la fin de cet état des lieux et rendre le second dans la semaine suivante (mon bail se terminant 7 jours plus tard). L'agent immobilier a refusé que je lui rende ce premier jeu et m'a demandé de les apporter ou de les envoyer par voie postale.

Travaillant et compte tenu du contexte je ne pouvais me déplacer jusqu'à l'agence, j'ai donc opté pour la voie postale. Cependant un des deux jeux de clés a été semble t'il perdu.

L'agence immobilière m'a annoncé être dans l'obligation de changer toutes les serrures et cela à mes frais.

Que puis-je faire ?

Par **youris**, le **04/03/2021** à **10:59**

bonjour,

la date de restitution des lieux loués est celle de la remise des clés qui doit se faire en mains propres au bailleur.

je vous conseille d'accepter de payer le changement des serrures, car comme vous n'avez pas rendu toutes les clés, vous restez tenu du paiement d'indemnités d'occupation, des dégradations causées à la chose et, plus généralement, de toutes les obligations du bail.

voir ce lien:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/obligations-parties-restitution-cles-10504.htm>

salutations

Par **P.M.**, le **04/03/2021** à **11:02**

Bonjour,

Vous êtes en position difficile puisque le jour de l'état des lieux, vous n'aviez pas les deux jeux de clés en plus il paraît étonnant que lors de l'envoi dont on ignore si c'est en recommandé, un seul ait été perdu...

P. S. : Message croisé avec le précédent...